



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 MAI 2022, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant le règlement 420-2011 constituant le comité consultatif d'urbanisme, afin d'en alléger le processus administratif au niveau de la durée du mandat des membres.

DONNÉ À CHERTSEY ce 18^e jour du mois de mai 2022.

Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe